

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 16 décembre 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/12/16-5/09****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20211216-lmc100000023081-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 22/12/2021

Réception Préfet : 22/12/2021

Publication RAAD : 22/12/2021

---

Commission n° 5 – Environnement  
Rapporteur : RUCHETON Béatrice

---

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale  
Rapporteur : GOUHOURY Pascal

---

**OBJET :** Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée en Seine-et-Marne (PDIPR) : adaptation du dispositif d'aides aux Collectivités.

Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) est une compétence obligatoire des Départements. Il a pour vocation la préservation du patrimoine que constituent les chemins ruraux. En Seine-et-Marne, le PDIPR est adossé à un dispositif de subventions à l'attention des communes qui souhaitent valoriser leur cadre de vie à travers la restauration et la valorisation de leur petit patrimoine vernaculaire (lavoirs, passerelles...) et naturel (haies, mares, vergers...).

Suite à un nombre croissant de dossiers de demande de subvention, il est proposé de faire évoluer ce dispositif afin d'aider au mieux les communes et les EPCI sollicitant le Département dans ce cadre.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération n° n° 1/01 du Conseil général, en date du 16 avril 2010, fixant les modalités d'attribution des subventions départementales accordées aux communes ou à leurs groupements pour la création et l'aménagement d'itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), modifiée par délibération n° 1/01 en date du 17 mai 2019,

VU la délibération n° 1/06 du Conseil général, en date du 29 novembre 2013, approuvant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Seine-et-Marne,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 1/03 et 7/01 en date du 17 décembre 2020, relatives au budget du Département pour 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'abroger les délibérations du Conseil général n° 1/01 du 16 avril 2010 et n° 1/01 du 17 mai 2019, relatives aux conditions d'attribution des subventions départementales accordées aux Communes ou à leurs groupements pour la création et l'aménagement d'itinéraires de promenade et de randonnée.

Article 2 : d'adopter les nouveaux critères d'attribution des aides du PDIPR, leurs conditions d'octroi, de versement et de caducité comme indiqués en annexe de la présente délibération.

### Adopté à la majorité

Ont voté POUR (38) :

Mme Emma ABREU  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI  
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à Mme Anne GBIORCZYK  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Sophie DELOISY  
M. Yann DUBOSC  
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI  
Mme Isoline GARREAU  
M. Laurent GAUTIER  
Mme Anne GBIORCZYK  
M. Pascal GOUHOURY qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON  
M. Anthony GRATACOS  
M. Michel JOZON  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU  
Mme Mireille MUNCH  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Vincent PAUL-PETIT  
M. Ugo PEZZETTA  
M. Brice RABASTE  
M. Christian ROBACHE  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Claudine THOMAS  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (8) :

M. Éric BAREILLE  
M. Smaïl DJEBARA  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Julie GOBERT  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Marie-Line PICHERY  
Mme Sara SHORT-FERJULE  
Mme Virginie THOBOR

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne